Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec

UN PEU D'ORDRE...

Bulletin de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec

Vol. 12 - No 3
Janvier 2013

OTTDQ.COM

MOT DU PRÉSIDENT

LA TECHNOLOGIE
va-t-elle assassiner la profession de technicien dentaire?

Les menaces pour l'avenir de la profession sont bien réelles. Les avancées technologiques et la venue de nouvelles formes de pratique requièrent une très grande vigilance de notre part. Conformément au plan d'action 2012/2013 le conseil d'administration de l'Ordre a mis en place différents comités afin d'alimenter notre réflexion sur les différents enjeux auxquels nous devons faire face.

Ces comités sont :

- Veille technologique : formé de représentants de la profession, de l'enseignement (cégep et université) et de l'industrie dentaire.
- Formation : formé d'un représentant du ministère de l'Éducation, d'un représentant de la direction des études du Collège Édouard-Montpetit, d'un représentant du département de techniques de prothèses dentaires et de deux représentants l'Ordre.
- Pratiques professionnelles: formé de représentants de la profession.

Notre profession n'échappe pas à la réingénierie de la prestation de services professionnels. La modernisation des équipements, le développement des technologies, la mise en marché de nouveaux produits et matériaux plus performants, rendent nos interventions infiniment plus exigeantes.

Certaines fonctions sont devenues si complexes qu'elles ne sauraient être confiées qu'à des professionnels solidement formés, soumis aux plus hautes exigences de qualité et engagés dans un processus de formation continue. Tous ces développements ont transformé le rôle du technicien dentaire duquel on s'attend à ce qu'il fournisse l'exécution, bien sûr, mais d'avantage qu'il examine la faisabilité d'une intervention, qu'il conseille et guide le professionnel de première ligne dans la réalisation du plan de traitement.

Notre profession mérite bien sa place dans l'équipe des soins dentaires et pour y demeurer nous avons besoin d'un plus grand nombre de participants, je vous invite à inciter tous vos collègues de travail qui ont une formation reconnue qui leur permettrait de devenir membres de l'Ordre de le faire sans tarder.

Ensemble nous réussirons à maintenir notre rôle dans le domaine de la santé buccodentaire. Tous ces changements technologiques qui concernent la fabrication des prothèses dentaires d'ordonnances ne sont qu'une autre façon de faire et ils doivent se faire sous notre responsabilité professionnelle.

La technologie nous la maîtrisons et nous pouvons relever ce nouveau défi sans compromettre la protection du public.

JDQI /2013

Les journées dentaires internationales du Québec, une occasion à ne pas manquer. Plus de douze mille participants l'an passé. Notre participation à cet événement où l'on retrouve des conférenciers renommés, est un incontournable.

Je vous rappelle la formation de M. Michael Schreck qui aura lieu le vendredi 24 mai et qui est réservée aux membres de l'OTTDQ. Cette formation en français est offerte en collaboration avec la compagnie 3M ESPE et est à participation limitée, alors inscrivez-vous rapidement.

Je vous invite également à participer à votre assemblée annuelle le lundi 27 mai prochain au Palais des congrès.

Rapport Bernier :

Nous avons reçu le rapport du comité d'experts sur la modernisation des pratiques professionnelles dans le domaine buccodentaire.

L'Office des professions procède à une période de consultation et nous demande de vous consulter. Vous avez reçu le document pour commentaires. De notre côté nous avons procédé à une consultation auprès des différents intervenants du domaine buccodentaire.

Je vous remercie de votre collaboration et vous souhaite une excellente année 2013.

Raymond Haché, t.d.
Président, directeur général

DES NOUVELLES DU SITE INTERNET DE L'ORDRE

OTTDQ.COM

Répertoire

Depuis maintenant deux ans, le répertoire des membres est publié uniquement sur le site de l'Ordre. Pour y accéder vous devez aller à la section « Pour les membres » et ouvrir une session. Vous devez connaître votre nom d'utilisateur (votre numéro de membre) et votre mot de passe.

Vous avez aussi accès au répertoire des étudiants. Toujours dans la section « Pour les membres », vous cliquez sur « Recherche étudiants » et vous avez accès à la liste entière et à quel niveau d'étude ils se situent. Nous avons donné la possibilité aux étudiants d'inscrire des commentaires quant à la fin de leurs études, leurs recherches d'emploi et la région où ils cherchent du travail.

Lorsque vous cliquez sur le nom d'un étudiant, si celui-ci a mis des commentaires, ils apparaîtront. Si vous désirez communiquer avec l'un deux vous n'aurez qu'à cliquer sur « Faire une demande » et vous pourrez leur écrire en toute confidentialité.

Outils pour le laboratoire

Nous avons mis et continuerons de mettre dans la section Outils pour le laboratoire des textes sur différents sujets dont certains publiés dans le journal.

Le logo de l'Ordre est dans cette section. Si vous en avez besoin pour votre publicité, il est à votre disponibilité.

À l'onglet Assurance La Capitale, vous avez toute la couverture de votre programme d'assurance responsabilité professionnelle inclus avec votre cotisation et quoi faire en cas de sinistre.

Vous trouverez aussi l'offre de service de La Personnelle pour votre assurance automobile et habitation.

Offres d'emploi et annonces

Vous pouvez facilement écrire votre annonce pour une offre d'emploi, ou pour de l'équipement à vendre. Vous ne pouvez pas faire de correction sur le site, il faut contacter l'Ordre. Notez que toutes les annonces sont laissées sur le site pour une période de six mois après cette période, elles sont effacées. Si vous désirez que votre annonce reste sur le site vous devez communiquer avec l'Ordre avant qu'elle soit effacée car nous ne gardons pas de copie de votre annonce.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec madame Micheline Pelletier par téléphone au 514 282-3837, poste 2042 ou par courriel à info@ottdq.com

REMISE DES BOURSES DE L'OTTDQ.

Comme à chaque année, l'Ordre a remis des bourses aux étudiants. La remise a eu lieu lors de l'activité d'accueil des nouveaux étudiants en techniques de prothèses dentaires, le mercredi 10 octobre 2012. Les récipiendaires étaient Christina Pauzé et Caroline Fortier.

De gauche à droite, Christina Pauzé, Raymond Haché et Caroline Fortier.

FORMATION

7 février 2013

DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES POUR LES CLINIQUES DENTAIRES

Collège Édouard-Montpetit
945, chemin de Chambly,
local D-0712
Longueuil (Québec)

Cours théorique de 19 h à 22 h

12 février 2013 – Québec

DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES POUR LES CLINIQUES DENTAIRES

Hôtel Plaza Québec
3031, boul. Laurier
Sainte-Foy (Québec)

Cours théorique de 18 h 30 à 21 h 30

Journées dentaires internationales du Québec

Journées dentaires INTERNATIONALES DU QUÉBEC 2013

DU 24 au 28 mai au Palais des congrès de Montréal

Inscrivez-vous en ligne dès maintenant!
Le programme préliminaire ne vous sera plus envoyé par la poste!

Soucieux de l'environnement, les JDIQ publient le programme du congrès sur son site web uniquement.

Visualiser le programme préliminaire au www.odq.qc.ca, en cliquant sur le menu *Programme et Inscription* de l'onglet *Congrès.*

INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE DÈS MAINTENANT!

Petit-déjeuner gratuit! Le lundi 27 mai et le mardi 28 mai de 8 h à 8 h 30, un petit-déjeuner continental sera gracieusement offert à tous les congressistes dans l'aire de restauration située dans la partie sud de la salle d'exposition.

Vins et fromages! Le lundi 27 mai et le mardi 28 mai de 16 h à 17 h un vins et fromages sera offert à tous les visiteurs dans l'aire de restauration de la salle d'exposition.

Attestations de présence! Si c'est votre employeur qui vous inscrit, il peut inscrire seulement une adresse courriel pour tous les membres de l'équipe. Les attestations seront envoyées au cours de la semaine suivant le congrès. Assurez-vous d'avoir inscrit votre numéro de permis.

Vendredi 24 mai 2013 · Friday May 24th, 2013

TECHNIQUES D'ESTHÉTIQUE ET DE CARACTÉRISATION UTILISANT LES TOUT NOUVEAUX MATÉRIAUX DE RESTAURATIONS LAVA

Michael Schreck, *CDT*
Sidney, Vancouver

8 h 30 à 15 h 30 | V20 : 150 $ | Suggérée pour : T

CONFÉRENCE-ATELIER
Billet requis (Séance limitée à 20 participants)
Repas du midi inclus

ODQ 6 heures / ADA CERP 6 heures

Le marché numérique dentaire dépend encore de l'habileté et du talent des maitres techniciens dentaires pour créer des restaurations de haute qualité et de longue durée. Dans ce programme pratique, vous apprendrez comment réaliser des résultats exceptionnels de restaurations fortes et esthétiques grâce à une bonne construction et à l'accumulation de techniques qui rivaliseront clairement avec les techniques traditionnelles de d'autres systèmes de céramique. Le nouveau matériau Nano Résine céramique de 3M ESPE, en plus d'être résistant, peu fragile, est incroyablement durable et absorbe les chocs, et est livré avec une garantie de 10 ans – une garantie qu'aucun autre matériau ne peut égaler. En outre, soyez parmi les premiers à apprendre comment redéfinir les restaurations contour complètes en utilisant un nouveau matériau Lava qui repositionne l'esthétique et la résistance à un nouveau niveau tout en améliorant la productivité de votre laboratoire. Vous pourrez découvrir la beauté de l'esthétique des restaurations antérieures en utilisant la céramique de classe mondiale, la photographie numérique et la personnalisation du Lava ultime Résine Nano céramique. Découvrez la flexibilité de ces produits pour créer des restaurations en cours. Ne manquez pas cette occasion de vous familiariser avec les véritables percées dans la technologie des matériaux qui offre des fonctionnalités uniques.

Monsieur Michael Schreck, CDT, est diplômé en technologie dentaire du collège Édouard-Montpetit, Longueuil, QC. Depuis, il a dirigé son propre laboratoire dentaire spécialisé dans les prothèses fixes utilisant les plus récentes technologies CFAO. Michael a suivi des cours avec Matt Roberts sur la photographie et les techniques d'accumulation en esthétique sur les restaurations Lava™. Il a également suivi des cours donnés par Jan Langner, maître technicien en technologie dentaire à Seefeld, en Allemagne, sur la maîtrise des multi-couches pour les restaurations Lava™ ainsi que le cours LVI en esthétique antérieure à l'Institut Occlusion Pankey.

AUX PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS :

Liste d'instruments et matériel ***obligatoires*** à apporter :

- Un outil pièce à main électrique
- Instruments personnels pour l'application et la construction de couronnes céramique
- Lunettes de protection
- Instruments de meulage pour céramique.

Ce cours est en partie subventionné par

3M ESPE

COTISATION ANNUELLE 2013-2014

Votre avis de cotisation pour 2013-2014 sera posté aux alentours du 15 février 2013. Votre cotisation est payable le 1er avril 2013. Votre paiement doit donc parvenir à l'Ordre au plus tard le 31 mars 2013.

À l'assemblée générale des membres du 28 mai 2012, il fut résolu d'augmenter la cotisation annuelle 2013-2014 du montant de l'indice du coût de la vie au 31 décembre 2012 ou d'un minimum de 2 %. L'indice a été publié le 25 janvier dernier, il se situe à 2,1 %, la cotisation annuelle a donc été fixée à 371 $ pour un membre actif et à 125 $ pour un membre non actif.

La cotisation à l'Office des professions a légèrement augmentée cette année, elle a été fixée à 23,35 $, il s'agit d'une augmentation de 0,90 $. Cette cotisation n'est pas taxable.

Vous avez la possibilité de payer votre cotisation sur le site web de l'Ordre et d'y remplir votre déclaration annuelle. Faites d'une pierre deux coups et même plus! Payez votre cotisation et remplissez votre déclaration annuelle, et mettez à jour votre profil en ligne.

Si vous n'effectuez pas votre paiement en ligne, vous devez remplir et signer le formulaire « Déclaration annuelle » et nous le retourner, et ce, même si vous effectuez votre paiement par téléphone.

Nous vous rappelons qu'il est **obligatoire** de faire connaître au secrétaire de l'Ordre les coordonnées de votre domicile professionnel ainsi que tous les lieux où vous exercez votre profession, et ce, selon l'article 60 du Code des professions. Profitez du formulaire « Mise à jour de votre profil » pour mettre votre dossier à jour. Toutefois, s'il n'y a aucun changement à votre profil, il n'est pas nécessaire de nous le retourner.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec madame Micheline Pelletier par téléphone au 514 282-3837, poste 2042 ou par courriel à info@ottdq.com

TABLEAU DES MEMBRES

Inscriptions au tableau

Pavel Belenkov (12-026)

Gérard Clervil (12-016)

Jessica Defond (12-017)

Adam El-Rifai (12-028)

Sarah Fortin (12-027)

Marc-André Lessard-Gagnon (12-015)

Christine L'Heureux (12-020)

Joanie Noël (12-018)

Chantale Roy (12-019)

Jeong Tae Son (12-022)

Émilie Vincent (12-029)

Permis de directorat

Nouveaux permis

Marc-André Lessard Gagnon, t.d. (D-0369)

Révocation

Marie-Claude Miron, t.d. (D-0360) - CCTD

Si vous désirez passer une ANNONCE dans le PROCHAIN NUMÉRO
du bulletin, faites nous parvenir votre annonce par courriel à
ottdq@affaires.com ou par téléc.: ***514 844-7556***
en spécifiant la rubrique et votre numéro de membre.

Un peu d'ordre... est un bulletin d'information publié quatre fois par année par l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec. Sauf pour les articles écrits par les porte-parole officiels de l'Ordre, les opinions émises dans les articles n'engagent que leurs auteurs.

ORDRE DES TECHNICIENNES ET TECHNICIENS DENTAIRES DU QUÉBEC
500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 900, Montréal (Québec) H3A 3C6
Tél.: 514 282-3837 - téléc.: 514 844-7556 - Courriel: ottdq@affaires.com
Site internet: www.ottdq.com - Convention de la poste-publications : No 40046880
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec - Bibliothèque nationale du Canada - janvier 2013

LES PRODUITS QUE VOUS UTILISEZ SONT-ILS HOMOLOGUÉS PAR SANTÉ CANADA?

Pour vous en assurer, voici de l'information à ce sujet

Achat d'instruments dentaires homologués pour utilisation dans la prestation de soins dentaires: http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/md-im/activit/announce-annonce/dental_md_dentiere_im_let-fra.php Bien que cette lettre destinée aux associations et aux professionnels dentaires ait été rédigée en 2006, l'information qu'elle contient est valide.

Santé Health
Canada Canada
Direction des produits thérapeutiques
Holland Cross, tour "B"
6ième étage, 1600, rue Scott
Localisateur d'adresse # 3106B
OTTAWA (Ontario)
K1A 0K9
25 janvier 2006
06-101090-24

Destinataires : Associations dentaires des provinces et des territoires du Canada, responsables de la réglementation en matière de soins dentaires, techniciens dentaires, denturologistes

Objet : Achat d'instruments médicaux homologués pour utilisation dans la prestation de soins dentaires

La présente vise à rappeler aux praticiens en soins dentaires que de nombreux types d'instruments médicaux pour la prestation de soins dentaires aux patients doivent être conformes au Règlement sur les instruments médicaux du Canada.

De nombreux types d'instruments médicaux doivent être approuvés par Santé Canada (par homologation) avant de pouvoir être légalement vendus au Canada. Le Règlement interdit aux laboratoires dentaires et aux praticiens en soins dentaires d'importer certains types d'instruments médicaux (c.-à-d. ceux des classes II, III et IV) qui ne sont pas homologués au Canada. Le matériel et les instruments dentaires, les produits pour restauration dentaire et les prothèses dentaires sont considérés comme des matériels médicaux.

Le Règlement sur les instruments médicaux de 1998 vise à améliorer la sécurité, l'efficacité et la qualité des instruments médicaux vendus au Canada et à harmoniser la réglementation canadienne avec celle de ses principaux partenaires commerciaux. L'établissement de classes d'instruments et de dispositions obligeant les fabricants, les importateurs et les distributeurs à obtenir une autorisation avant la vente d'instruments médicaux au Canada constitue une caractéristique importante du Règlement.

Nous vous demandons de vous assurer que le personnel des soins dentaires responsable de l'achat des instruments médicaux connaît bien les exigences du Règlement. En informant le personnel de ces exigences, vous ferez en sorte que votre pratique de soins de santé se conforme à toutes les exigences applicables. L'aperçu ci-joint de ces exigences vous aidera dans cette tâche.

Plus précisément, l'article 26 du Règlement interdit l'importation et la vente, y compris la vente au moyen de la publicité, d'un instrument médical de classe II, III ou IV, sauf si le fabricant est titulaire d'une homologation à l'égard de l'instrument. Santé Canada avise les praticiens en soins de santé qu'ils ne devraient pas acheter d'instrument médical dont la vente est interdite au Canada. Santé Canada a récemment appris que certains fabricants annonçaient la vente d'un instrument avant que celui-ci soit homologué, et que des fabricants affirmaient aux praticiens en soins de santé que le Règlement leur permettait de le faire pourvu qu'ils aient présenté une demande d'homologation à Santé Canada. Sachez que cette affirmation est fausse et qu'il est interdit d'annoncer la vente d'un instrument médical de classe II, III ou IV avant d'obtenir une homologation. Il est fortement conseillé que les praticiens ne concluent aucun contrat avec les fabricants en vue d'acheter des instruments médicaux avant d'avoir la confirmation que les fabricants ont obtenu une homologation. Vous trouverez davantage de détails dans la Liste des instruments médicaux homologués(MDALL) du site Web de Santé Canada à l'adresse www.mdall.ca. Ce site a récemment été amélioré et inclut une liste des homologations archivées. Cette section du site offre la liste des instruments dont la vente a déjà été autorisée mais dont l'homologation n'est plus valide. Veuillez transmettre vos demandes d'information sur les exigences relatives à l'homologation du Règlement aux coordonnées suivantes : Gestionnaire, Division des services d'homologation
Bureau des matériels médicaux
Tél. : (613) 957-7285
Téléc. : (613) 957-6345
Courriel : mdb_enquiries@hc-sc.gc.ca

Santé Canada se fie aux professionnels de la santé quant à la déclaration des événements indésirables liés aux instruments médicaux. Tout événement grave ou inattendu en lien avec un instrument doit être déclaré à l'adresse suivante :

Inspectorat de la Direction générale des produits de santé et des aliments
SANTÉ CANADA
Indice de l'adresse : 2003D
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
Tél. : 1 (800) 267-9675 (ligne directe)

Le Formulaire de rapport de problème relatif à un instrument médical se trouve à l'adresse :

http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/compli-conform/prob-report-rapport/rep_md_prob-rap_inc_im_tctm_f.html

Veuillez accepter mes salutations distinguées.

Original signé par
Le directeur général,
Omer Boudreau
Pièce jointe

Vue d'ensemble du Règlement sur les instruments médicaux

Classes d'instruments médicaux

Les instruments médicaux sont répartis en quatre classes selon deux systèmes de classification distincts : l'un pour les instruments diagnostiques in vitro, l'autre pour tous les autres instruments. La classe I regroupe les instruments les moins dangereux, et la classe IV, les plus dangereux. Les instruments autres que les instruments diagnostiques in vitro qui appartiennent à la classe I comprennent ceux qui n'entrent en contact avec le patient que de façon non effractive et qui ne lui transmettent aucune énergie. Les classes II, III et IV comprennent des instruments dont le degré de risque va croissant, degré que l'on détermine au moyen de facteurs comme l'importance de l'effraction, les dangers de la transmission d'énergie et les conséquences éventuelles, pour le patient, d'une défaillance ou d'une panne complète de l'instrument.

Autorisation de vente

Au Canada, il existe trois mécanismes en vertu desquels les instruments médicaux peuvent être vendus : l'homologation des instruments, les essais expérimentaux et l'accès spécial.

Exigences en matière d'homologation

Depuis le 1er juillet 1998, aux fins de commercialisation générale, il faut une homologation en bonne et due forme délivrée par la Direction des produits thérapeutiques de Santé Canada avant de pouvoir vendre des instruments médicaux de classe II, III ou IV au Canada. Dans le cas des instruments médicaux de classe I, aucune homologation n'est requise parce qu'ils présentent un risque relativement faible. Les instruments médicaux vendus conformément au Règlement sur les instruments médicaux avant le 1er juillet 1998 n'ont pas besoin d'être homologués.

Essais expérimentaux d'instruments médicaux auxquels participent des sujets humains

Lorsque l'innocuité et l'efficacité d'un instrument médical n'ont pas été entièrement établies et que l'instrument médical n'est donc pas prêt à être commercialisé, les fabricants peuvent demander une autorisation afin d'effectuer des essais expérimentaux au Canada. Cette exigence s'applique à tous les instruments de classe II, III ou IV.

Importation ou vente d'instruments médicaux à accès spécial

Les instruments médicaux à accès spécial s'entendent des instruments médicaux utilisés en cas d'urgence ou lorsque les thérapies conventionnelles ne sont pas efficaces, disponibles ou adéquates. Si un instrument médical n'a pas encore été homologué de sorte que sa commercialisation générale est interdite, un professionnel de la santé peut demander à Santé Canada de permettre à un fabricant ou à un importateur de vendre l'instrument en question afin qu'il puisse l'utiliser.

Responsabilités des fabricants, des importateurs et des distributeurs

Le fabricant doit obtenir un permis avant d'importer, d'annoncer ou de vendre un instrument médical de classe II, III ou IV à des fins de commercialisation générale. Un distributeur ou un importateur d'instruments médicaux n'a pas le droit de vendre un instrument non homologué.

En outre, les importateurs et les distributeurs d'instruments médicaux doivent obtenir une licence d'établissement de Santé Canada, qui garantit que des registres de distribution sont tenus en bonne et due forme et que des procédures de traitement des plaintes, de signalement obligatoire des problèmes et de rappel sont appliquées. Il est à noter que les instruments médicaux vendus directement à des établissements de santé par des fabricants étrangers doivent aussi être homologués au Canada.

Établissements de soins de santé

Le Règlement interdit la vente et l'importation au Canada d'un instrument médical pour lequel le fabricant n'a pas obtenu d'homologation, d'autorisation d'essai expérimental ou d'autorisation de vente en vertu des dispositions d'accès spécial. Il incombe au fabricant de s'assurer que les instruments médicaux qu'il vend sont homologués. Toutefois, un hôpital qui importe directement un instrument médical non homologué commet une infraction au Règlement. Santé Canada recommande fortement aux établissements de santé qui envisagent de signer un contrat pour l'achat ou l'utilisation d'instruments médicaux de classe II, III ou IV de vérifier d'abord si ceux-ci sont homologués au Canada. Les fabricants, les importateurs et les distributeurs peuvent transmettre aux établissements de santé un exemplaire de l'homologation qui leur a été délivrée par Santé Canada.

Mode d'emploi et spécifications fonctionnelles

Les instruments médicaux doivent être accompagnés de renseignements sur les spécifications fonctionnelles et le mode d'emploi précisant les fins auxquelles ces instruments ont été fabriqués. Santé Canada a examiné la documentation concernant les instruments médicaux des classes III et IV, et il se fonde en partie sur ces renseignements

pour autoriser la vente de ces instruments. Il est extrêmement important de rappeler aux utilisateurs d'instruments médicaux de suivre les directives du fabricant afin d'utiliser les instruments de façon efficace et sécuritaire et de minimiser les risques pour eux-mêmes ou le patient.

Registre des instruments médicaux homologués

La Direction des produits thérapeutiques tient une liste consultable de tous les instruments médicaux homologués sur son site Web, à l'adresse suivante : www.mdall.ca. Le site Web a été amélioré de façon à permettre aux établissements de soins de santé de chercher des instruments qui sont homologués ou qui l'ont été auparavant. Cette version du site permet d'étendre la capacité de recherche aux instruments qui ont déjà eu une homologation, grâce à une nouvelle fenêtre qui propose deux modes de recherche : Recherche d'une homologation en vigueur et Recherche d'une homologation archivée. Le champ « date de délivrance » de l'ancienne version du MDALL est remplacé par le champ « date de la première homologation » afin d'indiquer à quel moment un produit a tout d'abord été autorisé pour la vente. Cette fonction s'applique à l'homologation, à l'instrument et à l'identificateur de l'instrument. Les établissements de santé qui comptent acheter un instrument médical de classe II, III ou IV devraient consulter cette liste pour savoir si le fabricant possède une homologation valide. Puisque les homologations d'instruments médicaux peuvent être suspendues par Santé Canada, résiliées lors du renouvellement annuel des homologations par Santé Canada ou abandonnées par le fabricant, il est important de faire cette vérification chaque fois que l'achat d'un instrument médical est envisagé.

Pour de plus amples informations

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires sur les instruments médicaux homologués ou sur les exigences en matière d'homologation du Règlement sur les instruments médicaux auprès de la personne suivante :

Gestionnaire, Division des services d'homologation

Bureau des matériels médicaux
Tél : (613) 957-7285
Télec. : (613) 957-6345
Courriel : mdb_enquiries@hc-sc.gc.ca

Pour vos assurances auto, habitation et entreprise,
mieux vaut être à la bonne place.

Un partenariat qui vous offre des tarifs exclusifs,
ainsi que des protections et un service personnalisés.

OBTENEZ VOS TARIFS DE GROUPE EXCLUSIFS
1 888 476-8737
lapersonnelle.com

laPersonnelle
Assureur de groupe auto, habitation et entreprise

La bonne combinaison.

Certaines conditions s'appliquent.

OFFRES D'EMPLOI

TECHNICIEN DÉPARTEMENT CFAO - VILLE DE QUÉBEC

Le laboratoire dentaire Morisset, situé en plein cœur de la ville de Québec, est à la recherche d'un(e) technicien(ne) pour effectuer la numérisation ainsi que le dessin pour la confection de prothèses dentaires à l'aide de plusieurs systèmes CFAO.

Équipe jeune et dynamique.
Environnement agréable et ensoleillé.
Conditions de travail exceptionnelles.

* Grande aisance avec l'informatique
* Autonomie
* Bilinguisme un atout

Pour déposer votre candidature, contactez directement monsieur Vincent Morisset au 1 800 463-7208 ou envoyez votre c.v. à vmorisset@labmorisset.com

TECHNICIENNE CHERCHE EMPLOI

Technicienne dentaire diplômée cherche un emploi sur la Rive-Sud de Montréal.

Contact via fk_bedard@hotmail.com

CÉRAMISTE RECHERCHÉ

Laboratoire Prodental à Laval, est à la recherche d`un(e) céramiste ayant au moins 7 ans d`expérience, qui maîtrise très bien la forme et les couleurs des antérieures ainsi que les facettes.

Veuillez envoyer votre c.v. à prodentalinc@yahoo.ca ou nous appeler au 450 728-1441.
Merci.

CÉRAMISTE AVEC EXPÉRIENCE

Notre laboratoire en pleine expansion ouvre un poste pour un (e) céramiste d'expérience. Si travailler à Laval près du métro et faire partie d'une équipe dynamique vous intéresse, nous pourrions vous offrir d'excellentes conditions de travail ainsi qu'une rémunération très généreuse.

info : Patricia 450 629-0011 ou votre c.v.: info@tech-alliage.com

RECHERCHE TECHNICIEN POLYVALENT

Poste de techniciens(nes) dentaires temps plein ou temps partiel avec ou SANS EXPÉRIENCE (prothèses fixes).
- Personne dynamique, motivée et polyvalente ayant un fort intérêt à travailler sur ordinateur et pour tâches variées.
- Nous priorisons la qualité.
- Laboratoire situé dans Rosemont.
- Salaire en fonction de l'expérience.

Envoyer votre curriculum vitae au 514 255-9955.

RECHERCHE TECHNICIEN DENTAIRE

Bonjour ,
L'équipe de Prodental est à la recherche d`un(e) technicien(ne) dentaire pour la confection de cirage (facettes et plein contour).
*Très bon salaire.

Veuillez envoyer votre c.v par courriel à prodentalinc@yahoo.ca ou nous contacter par téléphone au 450 728-1441.

STYLEDENT - LAVAL

Nous recherchons un céramiste polyvalent, talentueux et d'expérience pour travaux sur zircone et métal. La personne recherchée devra faire preuve de minutie, avoir le souci du détail et avoir le désir de se perfectionner.

Contactez Dimitri Tsichlis à info@styledent.com ou téléphonez au 450 686-9373 pour toute information.

TECHNICIEN EN ORTHODONTIE DEMANDÉ

Travail de finition (Moteur et polissage), fabrication de plaques occlusales, pliage de fil etc. 4 à 5 jours semaine. Salaire à discuter.
Le laboratoire confectionne des appareils orthodontiques principalement.

SVP contactez Ian Gilbert au 450 838-7333.

RECHERCHE TECHNICIEN(NE) AVEC EXPÉRIENCE.

Pour Clinique de denturologie à Vaudreuil-Dorion, 30-40h/sem

Rejoindre Johanne
mfpdenturo@gmail.com
Téléphone : 450 455-6986.

CIRAGE ET FINITION MÉTAL

Je suis à la recherche d'un(e) technicien(ne) pour le cirage et la finition du métal avec expérience, salaire à discuter .

Télécopieur : 514 739-5378

À VENDRE

SUPER VENTE!

- Four à porcelaine Ceram press Qex compagnie NEY deux ans de fonctionnement seulement avec pompe
- 10 mouffles à prothèses avec press pour cuisson
- Cinq spatules de cirage chauffantes (compagnie Renfert)
- Brûleur hanneau Touch-o-matic

Contactez Jean-Pierre
au 514 385-5550.

UNITÉ DE MEULAGE CÉREC INLAB ET +++

Unité de meulage Cérec Inlab de Sirona avec scanner intégré, clé d'activation bonne pour 2000 unités + ordinateur pour opérer l'unité de meulage + four Vitamat 40 avec pompe vacuum pour fritter les chapes en Zircone, alumine et autres + logiciel pour unité de meulage + kits de Porcelaines Vita + de nombreux blocs pour chapes + plusieur autres articles.

Appelez au 819 580-2577 et demandez Marcel. Je vends pour cause de santé!!! Prix à discuter directement. C'est toute une AUBAINE !!!
Merci.

VENDS SCANNER NOBELPROCERA

Vends scanner Nobelprocera avec logiciel et kit complet, fabrication de piliers, barres, chapes titane, zircone .....
prix :15 000 $, état neuf.

tél. : 418 803-1638

PROGRAMAT P500 ET SYSTÈME CERCON

À vendre Programat P500 (2010), - pour 2900 $ et Système Cercon EYE et ART (2011), pour 4900 $ et plus ..., c'est le temp d'ouvrir ton Lab.

Contactez : Ion au 514 677-1910.
Merci.

SMARTBOX INVEST

Utilisée juste une seule fois : ça mesure le revêtement liquide et l'eau en même temps. 2500 $.

Contactez Vicken au 514 909-3999.

CHERCHE PLAQUES TRICODENT NEUVES

À la recherche de plaques neuves TRICODENT DIE TRAY SYSTEM.

SVP Appelez au 450 961-3848.

GENERIC PENTRON

Deux fours porcelaine Generic Pentron pour presser, un fonctionel et l'autre a besoin d'un thermocople (pas compliqué à trouver) et j'ai un troisième four ivoclar programat 90. Pour les 3 je demande 6000 $.

Contactez Vicken au 514 909-3999

PICOLO SCANNER

Piccolo (SCAN de NOBEL) pour pilier (titane ou zircon) et chape unitaire avec tous les logiciels nécessaires je demande 1500 $.

Contactez Vicken 514 909-3999.

LABORATOIRE DENTAIRE SPÉCIALISÉ EN PROTHÈSES FIXES

Laboratoire dentaire à vendre sur la couronne nord de Montréal. Clientèle stable.

Contactez Jocelyn :
514 694-0554, poste 8.

HOTTE QUATRO ET PICCOLO

- Hotte Quatro DFH 1000 au charbon valeur de 1200 $
- Support mural et de table pour la Hotte valeur de 250 $
- Tuyau pour sortie extérieure aussi disponible valeur de 150$
- Piccolo (SCAN de NOBEL) pour pilier (titane ou zircon) et chape unitaire + Ordinateur Dell inclus avec tous les logiciels nécessaires valeur de 17 900 $

Toutes les offres seront considérées
514 493-9009

AVEZ-VOUS UN SCANNER 3shape ?

Piliers conçus en laboratoire pour des systèmes concurrents

Les cliniciens ont besoin de piliers de haute qualité. Traditionnellement, le seul choix était un pilier fabriqué par l'entreprise qui avait produit l'implant. Maintenant, les laboratoires ont la possibilité de fournir aux cliniciens des piliers sans tenir compte de la marque. BIOMET 3i comble le besoin en piliers de grande qualité grâce à ses piliers conçus en laboratoire pour des systèmes concurrents.

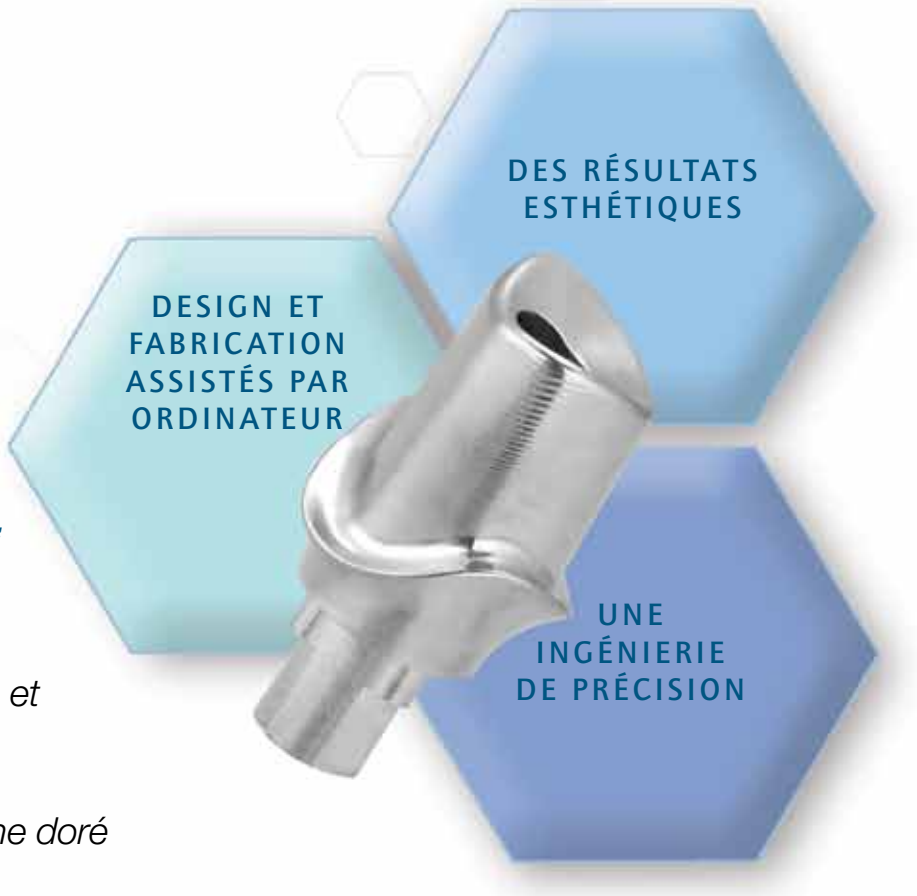

Pourquoi les piliers BIOMET ***3i*** sont-ils un bon choix?

- *Conçu pour une performance et une esthétique optimales*
- *Disponible en titane et en titane doré*
- *Permet le contrôle complet par la conception au laboratoire*

Soutenu par une garantie[1] inégalée, vie entière, sur le pilier, la vis, l'implant d'origine et la restauration[2].

Veuillez communiquer avec nous au 800.363.1980 ou visitez notre page Web au www.biomet3i.com pour de plus amples renseignements.

BIOMET 3i™
PROVIDING SOLUTIONS – ONE PATIENT AT A TIME™

25 YEARS OF INNOVATIONS
CELEBRATING
1987-2012

[1]Voir la garantie limitée pour en connaître toutes les clauses et conditions. La garantie limitée est disponible à l'adresse www.biomet3i.com.
[2]Prestation de restauration jusqu'à 500 $.

Providing Solutions - One Patient At A Time est une marque déposée de BIOMET ***3i*** LLC. ©2013 BIOMET ***3i*** LLC.